

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :  
Le 21 novembre 2012

Nombre :  
- délégués titulaires : 17  
- de présents : 9  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 0  
- de votants : 0

L'an **deux mille douze**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 novembre 2012.

**Étaient présents (9) :**

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

**Absents excusés et non représentés : (6)**

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
12/33

\*\*\*\*\*

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Vu la délibération en date du vendredi 15 juin 2012 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole approuvant les statuts de l'ÉPIC « OTC VM » ;

Nos Réf : ID/IC

Vu l'article 1 des statuts stipulant les missions de l'ÉPIC « OTC VM » et plus particulièrement la coordination des interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire communautaire ;

OBJET :

- Adhésion et cotisation de l'OTCVM

Vu la Convention portant missions et objectifs, intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;

Vu la convention d'apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

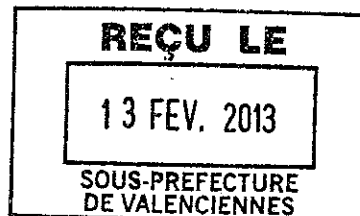
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Guy HUART



Dans le cadre de sa politique de développement touristique et des missions qui lui sont confiées par Valenciennes métropole, l'OTC VM assure la promotion touristique du territoire communautaire en partenariat avec différents organismes, auprès desquels il apparaît nécessaire d'être positionné en tant que partenaire. Pour cela il convient d'y adhérer selon la liste reprise ci-dessous :

Organisme	Montant
Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST)	880,00 €



Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives (UDOTSI)	406,00 €
Fonds de Promotion Touristique (FPT)	4 650,00 €
Agence de Développement et des Réservation Touristique du Nord (ADRT)	50,00 €
Office de Tourisme de France	1 216,00 €
Club de la Presse Hainaut	15,00 €
ADRT Nord Plateforme E-Commerce	80,00 €
Bureau Régional des Congrès (BRC)	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 297,00 €</b>

Ces dépenses sont inscrites au budget principal 2013.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'autoriser l'OTC VM à adhérer à ces structures,
- D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement de ces cotisations.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- L'adhésion à ces structures,
- Le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

